



ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIERES DU CAMEROUN
Centre Technique de la Forêt Communale
 BP 15 107 Yaoundé CAMEROUN
 Tél. : (00237) 677757993 E-Mail : ctfccameroun@yahoo.com
 Site web : www.foretcommunale-cameroun.org

MINISTRE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE
 ET DE LA DECENTRALISATION

REGION DE L'OUEST

DEPARTEMENT DU NDE

COMMUNE DE TONGA

SERVICE TECHNIQUE, DE L'AMENAGEMENT
 ET DU DEVELOPPEMENT URBAIN



REPUBLIQUE DU CAMEROUN
 Paix – travail – patrie

REPUBLIC OF CAMEROON
 PEACE – WORK – FATHERLAND

N° _____ /TDR/R1400/2019

Tonga, le _____

**TERMES DE REFERENCE POUR LA MISE EN PLACE DE LA PEPINIERE
 COMMUNALE DE TONGA**

Date :	Du /06 au /06/2019
Durée :	Jours
Lieu :	Tonga
Objectif principal :	Mettre en place une pépinière communale de 10 000 Plants d'anacardes dans la commune de Tonga et assurer son fonctionnement en continu sur 4 ans
Chef de l'activité	Le Point Focal du projet reboisement 1400 pour la commune de Tonga
Equipe de l'activité	<ul style="list-style-type: none"> - Le Point Focal du projet reboisement 1400 - Le responsable d'antenne CTFC zone de transition écologique - L'équipe technique municipale - Le Maire de la localité
Logistique	Véhicule, moto, décamètres, ficelles et autres
Référence TOMPRO
Budget de l'activité	3 091 750 FCFA (soit 2541 750 FCFA pour la Contibution de l'AFCAM et 550 000 FCFA pour la contribution de la commune de Tonga)
Composante	C3
Activité	activité 3.1.3 : acquérir ou créer et entretenir les pépinières.
Sous activité	Résultats 3.1.3 Activité 3.1.3.1 : créer une pépinière communale assurer le fonctionnement des pépinières communales ; former et sensibiliser les pépiniéristes communaux.
Financement/Bailleurs de fonds :	Contrat de subvention « Reboisement 1400 » avec l'Union européenne.
TdR rédigé par :	Le Point Focal du projet reboisement 1400 pour la commune de Tonga

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE L'ACTION

Le projet de reboisement de 1.400 hectares dans les Communes de zones de savane sèche et de transition est prévu dans la convention de financement PAMFOR¹, qui s'articule autour de l'APVFLEGT². Il a pour objectif général, de promouvoir l'amélioration de la gouvernance de la gestion durable des ressources naturelles en milieu forestier au Cameroun. De manière spécifique, ce projet vise le développement des plantations dans les Communes pilotes des zones sèches et de transition écologique, et l'intégration du marché domestique dans l'économie formelle à partir des sources de bois d'origine légale.

Les Communes forestières sont des partenaires privilégiés du PAMFOR en tant que gestionnaires publics des forêts communales, lesquelles font partie du domaine forestier permanent de l'État dans les zones de forêts humides, dans les zones de transition et dans les zones sèches.

Ainsi, dans le cadre de la mise en œuvre du projet Reboisement 1400 dans la commune de Tonga et en phase avec le plan indicatif de mise en œuvre de l'action, il est prévu la mise en place d'une pépinière communale de 10 000 plants d'anacarde et assurer le fonctionnement de cette pépinière communale en continu sur 4 ans. L'objectif de la création de pépinière pour la Commune de Tonga étant d'obtenir des plants de qualité et capables de résister aux intempéries dès la plantation et aussi jeunes que possible. Cette pépinière permettra également de fournir aux organisations locales et populations les plants de qualité pour vulgariser la culture d'anacardiers.

D'où l'objet du présent Tdrs de vulgariser les plantations d'anacardiers pour s'inscrire dans la construction des chaînes de valeur autour des plantations respectant ainsi les orientations du nouveau programme gouvernemental de développement des plantations. Cette initiative de la Mairie de TONGA avec l'appui de l'Union européenne s'inscrit dans la démarche de restauration des paysages dégradés

La décision de Yaoundé de relancer la filière de l'anacarde appuyée par le projet Reboisement 1400 est soutenue par les résultats d'une étude relative au développement des chaînes de valeur de cette culture, présentée au cours d'un atelier de restitution. Celle-ci a conclu que ce secteur pourrait fortement contribuer à l'économie du pays, particulièrement alors que le Cameroun est en pleine stratégie de diversification du secteur agricole.

Un potentiel agricole sous-exploité

En relaçant la filière de l'anacarde, les autorités camerounaises tentent également de remédier à une sous-exploitation du potentiel agricole du pays. Avec un potentiel estimé à des millions d'hectares, le Cameroun n'a qu'une production annuelle de 108 tonnes d'anacarde ou noix de cajou. Ce qui représente peu pour le pays. « *Pourtant, l'amende et la pomme qui en sortent sont très prisées pour la consommation directe et même pour l'industrie cosmétique et la pâtisserie* », soulignent les membres du PADER.

En termes de contribution, les experts de la GIZ ont présenté, lors d'un atelier de restitution, les différentes étapes du processus de formulation de la stratégie de développement de la filière, de son diagnostic et le document de stratégie. Ainsi, à l'horizon 2023, la production d'anacarde au Cameroun devrait générer un chiffre d'affaires annuel de 5,5 milliards de francs CFA. En ce qui concerne la dimension socio-économique, la mise en œuvre de la stratégie de développement va permettre d'améliorer les compétences de milliers de personnes et aider à la création de 151 650 emplois autour de la filière.

(i) ¹ PAMFOR : Programme d'Amélioration de la gouvernance en milieu Forestier

(ii) ² APV FLEGT : Accord de Partenariat Volontaire "Forest Law Enforcement and Trade"

L'anacarde est un fruit à pomme et à noix dont la plante jouit d'un climat tropical.

Au Togo, La production qui était à 390 kilogrammes par l'hectare en 2015 a atteint aujourd'hui 2 tonnes grâce à l'appui technique de l'Etat, à en croire les producteurs. Les variétés importées du Ghana depuis 2016 produisent déjà après 17 mois contrairement à ce qui est ordinairement cultivé et qui commence à produire après 5 à 7 ans. Il est également démontré qu'un pied d'anacardier peut produire jusqu'à 60 kg.

Filière anacarde, un secteur pourvoyeur d'emploi

Comme les autres produits de valeur à l'instar du cacao, café, coton etc. la culture de l'anacarde nécessite une forte ressource humaine. En effet *« un hectare d'anacardier nécessite 69 personnes dont 39 femmes »* selon M. Koriko Adjemini, Président de la fédération Nationale des Coopératives productrices d'Anacarde du TOGO. Si un seul hectare peut employer autant de personnes, il faut que la jeunesse pense retourner à la terre surtout à la culture de l'anacarde comme le martèle le président Koriko : *« De la pépinière jusqu'à la récolte du fruit, cette culture offre assez d'emploi »*.

L'anacarde et ses vertus

L'anacardier est un grand consommateur du CO2. Une partie du fruit qui est la pomme de l'anacarde produit du jus qui est transformé en vinaigre, en sirop, en vin de table, et même en l'alcool éthylique. Le résidu de cette pomme sert d'aliment aux animaux. Quant à la noix, son amande est une substance délicieuse qui n'a aucune trace de cholestérol et donc la consommation à un pouvoir rajeunissant. La coque donne dans un premier temps une huile qui est utilisée par un appareil de l'Avion comme lubrifiant, une seconde extraction de liquide entre dans la fabrication d'insecticide 1e et 2e degrés. Les débris de la coque rentrent dans la fabrication de patin de frein. Rien n'est donc inutile à ce fruit.

L'anacarde, du trésor négligé

Des tonnes d'anacardes bruts sont exportées chaque année vers le Vietnam, l'Inde, la Chine à un prix moyen de 700 franc le kg FOB. Mais les amandes blanches sont transportées vers l'Allemagne et un peu partout dans le monde entier. Une piste de richesse à explorer et à développer pour le bien de l'économie nationale. Voilà une culture à valoriser pour pallier aux énormes difficultés auxquelles fait face le pays, et aussi assurer un avenir radieux à la jeunesse. Car, la culture de l'anacarde permet au cultivateur de gagner de son vivant et d'en réserver en héritage puisqu'il y a des variétés qui ont une durée de vie de 50 ans.

2. OBJECTIF PRINCIPAL DE L'ACTION

L'objectif principal de cette activité est de mettre en place une pépinière communale de 10 000 Plants d'anacarde dans la commune de TONGA et assurer son fonctionnement en continu sur 4 ans.

2.1.OBJECTIFS SPECIFIQUES

Il s'agira de manière spécifique de :

- Créer une pépinière communale pour la première année et les prochaines campagnes ;
- Assurer le fonctionnement des pépinières communales en continu sur 4 ans ;



- Former les pépiniéristes communaux ;
- Sensibiliser les populations et parties prenantes sur le projet ;
- Impliquer les femmes dans la mise en place des activités.

3. METHODOLOGIE DE TRAVAIL

L'activité de création de la pépinière communale de Tonga va consister à mettre place une stratégie qui permettra d'atteindre les objectifs du projet. Pour cela, il faut une bonne organisation du travail qui permettra un bon suivi des opérations au jour le jour.

A cet effet, il s'agit d'inventorier les atouts que dispose la commune en terme de main d'œuvre, de matériel logistique, de pépiniéristes ; ensuite répartir les tâches par groupes de travail ; faire le diagnostic des appuis en renforcement des capacités, identifier les formateurs, organiser les formations.

Les responsables communaux se chargeront d'organiser des réunions, d'identifier les communautés et parties prenantes, de faire la promotion du projet auprès de la population et de sensibiliser la population sur le projet, le VIH/SIDA et la prise en compte de l'aspect genre, droit de l'enfant et de la minorité ou peuple autochtone. Durant cette sensibilisation les communautés identifiées et la main d'œuvre pourront signer des mémorandum d'entente et être formées pour la vulgarisation des aspects du projet dans la localité.

La réalisation des opérations doit respecter un certain nombre de normes et doit prendre en compte les différentes étapes de la fiche technique produite par le CTCF.

Aussi, pendant les opérations de la mise en place de la pépinière, une (01) réunion de sensibilisation des parties prenantes sur la promotion des droits et l'égalité entre les hommes et les femmes sera réalisée par le représentant de la société civile des droits et des libertés sur une durée de 03 jours.

4. RESULTATS ATTENDUS

Les résultats attendus au terme de cette action sont les suivants :

- Au moins 10 000 plants d'anacardes disponibles en pépinière ;
- Le fonctionnement et l'entretien de cette pépinière communale est assurée pour la première année ;
- 01 réunion de sensibilisation des acteurs locaux organisée.

5. PRODUITS DE LA MISSION

Au terme de cette action, les produits suivants sont attendus :

- Rapport de mise en place de la pépinière communale;
- Liste de présence des personnels communaux intervenant dans la mise en place et le suivi de la pépinière;
- Fiche de décharges du personnel, et factures d'achat du matériel ;
- Photos ;
- Attestation de service fait signé par le Maire ;
- Rapport de la réunion de sensibilisation.

6. BUDGET DE L'ACTION POUR LA PEPINIERE

DESIGNATION	UNITE	QTE	COUT UNITAIRE	COUT TOTAL	ACFCAM	MAIRIE
1. PREPARATION DE LA MISE EN PLACE DE LA PEPINIERE						
DEFRICHAGE	FORFAIT	1	20 000	20 000	0	20 000
ABATTAGE, NETTOYAGE ET NIVELLEMENT DU TERRAIN	FORFAIT	1	50 000	50 000	0	50 000
CONSTRUCTION DE L'OMBRIERE ET COUVERTURE EN PALMES	FORFAIT	1	100 000	100 000	100 000	0
AMENAGEMENT DU GERMOIR AVEC CAISSONS	FORFAIT	1	50 000	50 000	50 000	0
SEMENCES SELECTIONNEES IMPORTEES	KG	30	7000	210 000	210 000	0
FOURNITURE DE LA TERRE NOIRE ENRICHIE	BENNE	5	50 000	250 000	250 000	0
SACHETS PLASTIQUES 30X40	SACHET	10 000	20	200 000	200 000	0
ENSACHAGE DE TERRE NOIRE ET CLASSEMENT	SACHET	10 000	25	250 000	250 000	0
MISE DES PLANTULES EN SACHET	PLANTULE	10 000	20	200 000	200 000	0
MAIN D'ŒUVRE D'ENTRETIEN (02 PEPINIERISTES SUR 12 MOIS)	H/MOIS	24	40 000	960 000	480 000	480 000
S/TOTAL 1				2 290 000	1 740 000	550 000
2. MATERIELS ET PRODUITS PHYTOSANITAIRES						
2.1 MATERIELS ET OUTILLAGES						
ARROSOIR PLASTIQUE (11L)	1 PIECE	2	6 000	12 000	12 000	0
CASQUE DE CHANTIER	1 PIECE	2	5 700	11 400	11 400	0
SEAU DE MACON NOIR 34 CM	1 UNITE	4	2 000	8 000	8 000	0
PIOCHE (AVEC MANCHE)	1 PIECE	2	4 800	9 600	9 600	0
RATEAU DE 12 DENTS AVEC MANCHE EN BOIS	1 PIECE	2	1 800	3 600	3 600	0
PLANTOIR TOUT EN FER FORGE	1 PIECE	2	5 800	11 600	11 600	0
PELLE BECHE AVEC MANCHE	1 PIECE	2	2 500	5 000	5 000	0
PELLE RONDE SANTO PLUS	1 PIECE	2	3 450	6 900	6 900	0
SECATEUR DE JARDIN 21 CM	1 PIECE	2	4 000	8 000	8 000	0
CACHE NEZ	1 PIECE	24	600	14 400	14 400	0
MACHETTE 202 CROCO	1 PIECE	4	3 100	12 400	12 400	0
HOUE TROPICALE	1 PIECE	4	2 900	11 600	11 600	0
SCIE A BOIS FAT MAX STANLEY 14"	1 PIECE	2	9 500	19 000	19 000	0
FIL D'ATTACHE ROULEAU DE 50 M	1 PIECE	6	1 250	7 500	7 500	0
BOTTE PVC VERT TOILEE P.43 1PAIRE	1 UNITE	4	10 000	40 000	40 000	0
TAMIS AVEC CADRE EN BOIS	UNITE	1	10 000	10 000	10 000	0
BROUETTE RENFORCEE	1 PIECE	2	32 000	64 000	64 000	0
PORTE-TOUT	UNITE	1	57 750	57 750	57 750	0
PULVERISATEURS	UNITE	2	22 000	44 000	44 000	0
ACCESSOIRES (COUTEAUX, BINETTES, CORDES, PUISETTE, ETC.)	FORFAIT	1	25 000	25 000	25 000	0
S/TOTAL 2.1				381 750	381 750	0
2.2 PRODUITS PHYTOSANITAIRES (SUR UN AN)						
FONGICIDES, INSECTICIDES, FERTILISANTS, ETC.	FORFAIT/ AN	1	120 000	120 000	120 000	0
S/TOTAL 2.2				120 000	120 000	0
S/TOTAL 2				501 750	501 750	0

5

F

3. SENSIBILISATION ET FORMATION						
FORMATION DES PEPINIERISTES ET SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE	EXPERT/ MOIS	2	100 000	200 000	200 000	0
REUNIONS DE SENSIBILISATION DES PARTIES PRENANTES	FORFAIT	1	100 000	100 000	100 000	0
S/TOTAL 3				300 000	300 000	0
TOTAL				3 091 750	2 541 750	550 000

Le budget de la présente activité est estimé à : *Trois Millions Quatre vingt onze mille Sept cent cinquante Francs CFA*, (soit 2541 000 FCFA pour la Contribution de l'AFCAM et 550 000 FCFA pour la contribution de la commune de Tonga).

Nom de la personne de contact pour l'activité : FEYO NJIKE ALBERT BASILE

Le Chargé du projet « Reboisement 1400 » dans la commune de TONGA

Lieu : Commune de TONGA

Date prévue pour la remise du TdR:

Signature de validation du maire




Le Maire *Raphaël BITCHEBE*
 Ingénieur Général
 Polytechnicien

